

Communiqué de presse
25 avril 2013

Alpiq Holding SA

Bons résultats au premier trimestre 2013

Au premier trimestre 2013, Alpiq Holding SA (Alpiq) a réalisé un chiffre d'affaires net consolidé de 2,4 milliards de CHF et un EBITDA de 229 millions de CHF. Comme annoncé le 12 mars 2013, Alpiq prévoit de lever un capital hybride pour un montant de 800 millions à 1 milliard de CHF. Les principaux actionnaires suisses y participent par un prêt hybride d'actionnaires pour un montant total de 366,5 millions de CHF.

Avec un EBITDA de 229 millions de CHF (année précédente: 222 millions de CHF), Alpiq a réalisé un bon résultat au premier trimestre 2013. L'EBIT s'est élevé à 163 millions de CHF (année précédente: 105 millions de CHF) et le bénéfice consolidé à 65 millions de CHF (année précédente: 45 millions de CHF).

Malgré des prix de marché en baisse, Alpiq a réalisé ce bon résultat grâce à l'optimisation de son parc de production avec une production hydraulique plus importante que prévue, aux réductions de coûts découlant du programme de restructuration en cours, aux activités sur les marchés de gros internationaux ainsi qu'à la contribution du nouveau renouvelable. Ce résultat est d'autant plus satisfaisant qu'il ne contient désormais plus la contribution du réseau suite au transfert des installations à Swissgrid. L'EBIT est positivement influencé par l'effet des corrections de valeur effectuées fin 2012.

Suite aux cessions et fermetures déjà réalisées dans le cadre du programme de désinvestissement, le chiffre d'affaires consolidé a diminué de 28,8% pour s'inscrire à 2,4 milliards de CHF. "Ce résultat solide confirme la capacité d'Alpiq à saisir les opportunités de marchés qui se présentent", indique Jasmin Staiblin, CEO d'Alpiq.

Malgré les bons résultats du premier trimestre, Alpiq s'attend, pour 2013, à des résultats cumulés plus faibles que le résultat opérationnel de 2012. Les raisons principales sont les suivantes: d'une part, l'effet des ventes réalisées et celles en cours dans le cadre du programme de désinvestissement, et, d'autre part, les adaptations de prix résultant des changements structurels qui s'opèrent sur les marchés de l'énergie ainsi que les différentes évolutions réglementaires.

Les principaux actionnaires suisses participent au prêt hybride d'actionnaires

Comme cela avait été annoncé lors de la présentation des résultats annuels le 12 mars 2013, Alpiq prévoit de lever un capital hybride pour un montant de 800 millions à 1 milliard de CHF afin d'améliorer sa flexibilité financière et de consolider ses fonds propres. Dans un premier temps, les principaux actionnaires suisses ont signé un prêt hybride d'actionnaires pour un montant de 366,5 millions de CHF. Pour le solde, Alpiq a l'intention d'émettre un emprunt hybride public qui sera proposé aux investisseurs sur le marché suisse. "La participation importante des principaux actionnaires suisses est un signal fort pour l'entreprise qui entend se concentrer sur ses atouts et tirer parti des opportunités à venir au regard des changements fondamentaux des marchés", déclare Hans E. Schweickardt, Président du Conseil d'administration d'Alpiq.

L'endettement diminue et la restructuration suit son cours

Au 31 mars 2013, l'endettement net s'élevait à env. 3,5 milliards de CHF, ce qui correspond à une baisse d'env. 0,5 milliard de CHF par rapport au 31 décembre 2012 et est lié aux apports provenant des désinvestissements (vente de la participation dans Romande Energie Holding SA, vente de la participation dans Repower SA, règlement d'une première partie du prix d'achat dans le cadre du transfert du réseau à Swissgrid), et à l'évolution positive des activités opérationnelles. Le programme de restructuration se poursuit. En matière d'économies, l'entreprise réduira ses coûts comme annoncé, à raison de 100 millions de CHF par année à partir de 2015. Le programme de désinvestissements se poursuit également en 2013.

Remarque: Tous les chiffres mentionnés ici et concernant l'année précédente sont retraités conformément à la présentation des comptes IFRS 2013 et comportent notamment les effets de la première consolidation globale des Forces Motrices de la Gougra SA au 01.01.2013.

Pour de plus amples informations: www.alpiq.com/rapports

Contact médias:

Martin Stutz
T +41 62 286 71 10
presse@alpiq.com

Contact pour les investisseurs:

Tamara Andenmatten
T +41 62 286 72 17
investors@alpiq.com

Informations concernant le prêt hybride des actionnaires et l'emprunt hybride public

Selon les prescriptions IFRS en matière de présentation des comptes, les deux instruments hybrides qualifient à hauteur de 100% en tant que fonds propres, et Alpiq estime que ceux-ci devraient qualifier à hauteur de 50% comme fonds propres auprès des analystes de recherche et autres acteurs de marché, au vu des méthodologies de rating appliquées en général sur les marchés des capitaux.

La durée du prêt hybride des actionnaires est perpétuelle. L'emprunt hybride public est également d'une durée perpétuelle, avec un premier droit de résiliation par l'émetteur après 5 ½ années. Le prêt hybride des actionnaires peut uniquement être remboursé une fois l'emprunt hybride public remboursé et est subordonné à l'emprunt hybride public. Celui-ci peut toutefois être remplacé par un instrument équivalent et assimilé aux fonds propres sous certaines conditions. Les versements d'intérêts sur le prêt hybride des actionnaires peuvent être suspendus et sont non cumulables.

Les intérêts du prêt hybride des actionnaires reposent sur les conditions de l'emprunt hybride public. Ils seront définis dans le cadre d'une procédure de book building. De plus amples détails concernant les conditions de l'emprunt hybride public sont disponibles dans le prospectus provisoire de l'emprunt. Celui-ci sera disponible lors de sa mise sur le marché. Une cotation de l'emprunt hybride public sera faite à la bourse suisse SIX Swiss Exchange. Le Credit Suisse et l'UBS agissent en tant que conseillers auprès d'Alpiq dans la structuration des deux instruments hybrides et comme co-chefs de file (joint bookrunners) dans le cadre du placement et de la distribution de l'emprunt hybride public.

Disclaimer

Ce document ne constitue en aucun cas une offre à l'achat ou à la souscription des instruments hybrides d'Alpiq Holding SA. Toute décision concernant l'achat ou la souscription des instruments hybrides d'Alpiq Holding SA devrait reposer uniquement sur le prospectus de cotation officiel publié par Alpiq Holding SA.

Ce document ainsi que les informations qu'il contient ne sont pas destinés à être diffusés aux États-Unis d'Amérique (USA) et ne doivent pas être communiquées à des «U.S. persons», tel que défini dans la version en vigueur de la Regulation S de l'U.S. Securities Act de 1933 («Securities Act») ni dans des publications à diffusion générale aux États-Unis. Ce communiqué aux médias ne constitue ni une offre ni une sollicitation en vue de l'achat de titres aux États-Unis. Les titres d'Alpiq Holding SA n'ont pas été et ne sont pas enregistrés conformément aux prescriptions du Securities Act. Sans enregistrement préalable, ils ne peuvent pas être vendus, proposés à l'achat ou être fournis à des «U.S. persons», conformément aux prescriptions du Securities Act ou sauf exception dans le cadre de l'obligation d'inscription. Les titres d'Alpiq Holding SA ne font l'objet d'aucune offre publique aux États-Unis.

Ce document ne constitue pas un prospectus au sens des art. 652 a et 1156 du Code suisse des obligations ou au sens du règlement de cotation de SIX Swiss Exchange SA. Par conséquent, les directives de protection des investisseurs autrement applicables aux investisseurs en Suisse ne s'appliquent pas au présent document.